

UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES POUR LES FOURNISSEURS | 2021



Nous construisons le progrès pour l'humanité et la planète.

Nous nous associons à nos fournisseurs pour lutter contre les changements climatiques, favoriser une économie circulaire, repousser les limites de la numérisation et améliorer le niveau de vie de tous.



TABLE DES MATIÈRES

04 **1. Introduction à L’approvisionnement Durable chez Holcim**

05 **2. Notre Engagement Envers les Fournisseurs**

Conduite des Affaires

Mécanismes de Plainte

Gestion des Catégories et des Relations Avec les Fournisseurs

Modalités Contractuelles Incluses Dans les Accords et les Bons de Commande

Sécurité et Résilience

07 **3. Nos Attentes Envers les Fournisseurs**

Santé et Sécurité

Sécurité et Résilience

Conditions de Travail et Bien-Être au Travail

Liberté D’association et Absence de Représailles

Travail Forcé et Esclavage Moderne

Travail des Enfants

Discrimination, Harcèlement ou Comportement Abusif

Respect des Réglementations Environnementales

Gestion des Impacts sur L’environnement

Corruption Active et Passive

Lois sur la Concurrence

Sanctions

Protection des Données

11 **4. Conditions D’engagement**

12 **5. Définitions**

1. Introduction à L'approvisionnement Durable chez Holcim

Holcim s'engage à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Les principes de développement durable (création de valeur, performance environnementale et respect des droits des travailleurs) font partie intégrante de notre stratégie d'affaires.

Notre approche du développement durable comprend la façon dont nous travaillons avec nos fournisseurs.

Chez Holcim, l'approvisionnement durable est basé sur les normes et les principes énoncés dans les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, les Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le développement durable est une composante clé de notre stratégie d'approvisionnement, de nos opérations quotidiennes et de nos relations avec nos fournisseurs. Toutes les sociétés du Groupe Holcim sont tenues de cerner, de prévenir et de gérer les risques liés aux changements climatiques, à la santé, la sécurité et l'environnement (SSE), à la sûreté et la résilience, en matière de responsabilité sociale, de droits de la personne, d'éthique professionnelle et de conformité légale dans leur chaîne d'approvisionnement. Les politiques et les directives pertinentes de Holcim sont disponibles sur la page des ressources ESG du site Web de Holcim.

Tous les fournisseurs de Holcim sont tenus d'adhérer aux normes décrites dans le présent document et d'appliquer les mêmes principes dans leur chaîne d'approvisionnement.

2. Notre Engagement Envers les Fournisseurs

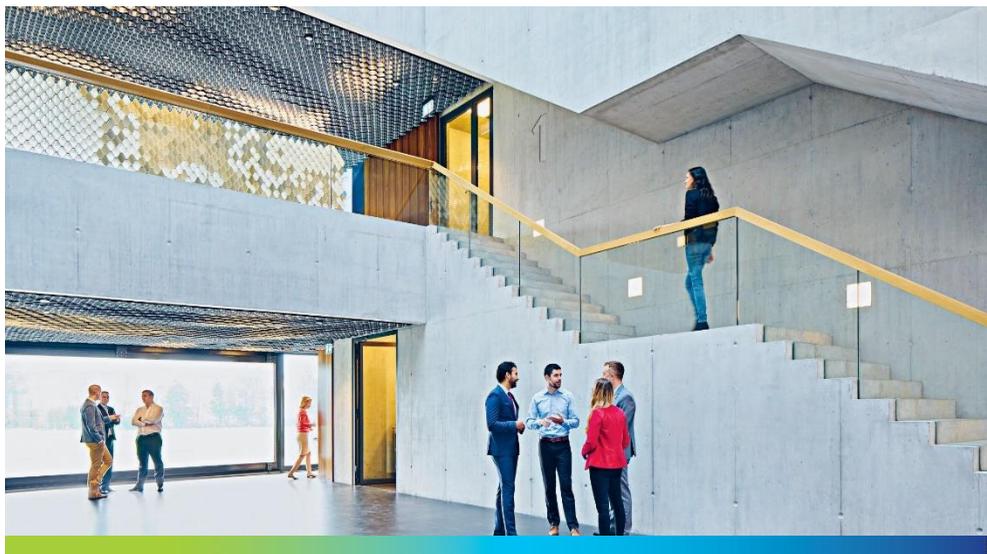
- Holcim cherche à nouer des relations à long terme avec des fournisseurs soucieux du développement durable. Notre objectif est de travailler en partenariat avec eux afin de nous assurer que nos achats sont créateurs de valeur pour le Groupe et nos clients, et aussi de démontrer une gestion responsable de notre chaîne d'approvisionnement.



Conduite des Affaires

Dans l'exercice de leurs fonctions et dans le cadre de leurs responsabilités en matière d'approvisionnement, tous les collaborateurs de Holcim qui sont en contact avec les fournisseurs sont tenus de les informer de l'engagement de l'entreprise en faveur des normes juridiques, éthiques et morales les plus élevées.

Notre code de conduite interne régit les attitudes à adopter dans les activités d'achats en matière de courtoisie, de conflit d'intérêts, de corruption, de lois sur la concurrence et d'informations confidentielles. Les employés de Holcim sont continuellement encouragés à reconsidérer les enjeux relatifs à l'éthique des comportements.



Mécanismes de Plainte

Holcim offre un canal indépendant permettant aux employés et aux parties prenantes à l'externe, y compris les fournisseurs, de soulever des questions et des préoccupations concernant les pratiques commerciales de Holcim: <https://integrityline.holcim.com/>

Nos mécanismes de plainte sur place, nos évaluations des droits de la personne et nos relations avec les parties prenantes locales incluent également les fournisseurs à l'échelle locale. Nous respectons le droit de tous les travailleurs de s'exprimer et de déposer des plaintes sans crainte de représailles.

Gestion des Catégories et des Relations Avec les Fournisseurs

Holcim a mis en place des méthodologies de gestion des catégories et d'orientation des relations avec les fournisseurs. Ces lignes directrices garantissent un processus de négociation équitable, concurrentiel et transparent, conformément à nos politiques et à nos valeurs.

Modalités Contractuelles Incluses Dans les Accords et les Bons de Commande

Le respect des exigences énoncées dans le présent document est garanti par la mise en œuvre de modalités contractuelles conformes à la norme de responsabilité sociale SA8000.

Sécurité et Résilience

Nous appliquons une méthodologie stricte basée sur le risque et des règles rigoureuses de professionnalisme et d'intégrité pour favoriser une relation forte, productive et durable avec nos prestataires de services de sécurité (forces publiques et privées).

Nous nous engageons à respecter les droits fondamentaux des agents de sécurité sous contrat qui travaillent pour nous dans nos locaux en leur fournissant un logement adéquat, un environnement exempt de harcèlement et de discrimination et un accès à de l'eau fraîche, à des abris et à des toilettes propres, exactement comme nous le ferions pour notre propre personnel.

3. Nos Attentes Envers les Fournisseurs

→ Holcim s'engage à respecter les normes sociales, environnementales, de santé et de sécurité les plus élevées, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils en fassent de même.

Les fournisseurs doivent respecter les lois et les réglementations locales et nationales dans le cadre de leurs activités. En outre, nous attendons des fournisseurs qu'ils adhèrent aux exigences environnementales, sociales et à toute autre exigence réglementaire, et ce, à l'échelle locale, nationale et internationale, plus particulièrement aux normes suivantes.





Santé et Sécurité

Les fournisseurs doivent garantir à leurs employés, à leurs sous-traitants et aux autres parties prenantes des conditions de travail saines et sûres. Les fournisseurs sont tenus de respecter les lois et les réglementations locales et nationales en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail et de disposer des autorisations, licences et permis requis par les autorités locales et nationales. Les fournisseurs doivent avoir mis en place des politiques et/ou des procédures documentées en matière de santé et sécurité ainsi que les infrastructures et le matériel de sécurité appropriés.

Les fournisseurs exposés à des risques de santé et de sécurité modérés à forts (sur la base du danger des emplois et des sites) doivent prendre des mesures nécessaires et fournir la preuve de leur progression continue vers la mise en place d'un système reconnu de gestion de la santé et de la sécurité. Sur les sites Holcim, les fournisseurs doivent respecter l'intégralité des politiques, directives et normes en vigueur au sein de Holcim. Pendant le transport de nos produits, les fournisseurs doivent respecter les normes de sécurité routière de Holcim.

Sécurité et Résilience

Les fournisseurs doivent démontrer leur conformité au Code de conduite international (ICoC) des entreprises de sécurité privées (ICoCA) et adhérer aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme (PVSDH) ainsi qu'à toute autre réglementation et norme nationale obligatoire sur la sécurité et les droits de la personne sur nos marchés.

Les fournisseurs doivent former leur personnel selon les normes internationalement reconnues, par exemple:

- Le ICoC des ICoCA
- Les PVSDH
- Le matériel provenant du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) et du Comité international de la Croix-Rouge (CIRC)
- La norme en matière de gestion ANSI/ASIS PSC.1
- La norme ISO 18788 sur le management

Ainsi que selon leurs normes et règlements nationaux. Si aucune norme internationale n'est appliquée, les fournisseurs seront contrôlés conformément à la liste de contrôle et à la section sur la sécurité du protocole d'audit de l'approvisionnement durable.

En outre, les fournisseurs sont tenus d'adapter leurs plans et processus de résilience (réponse aux urgences, gestion de crise et continuité des activités) aux plans de résilience de Holcim pour un site donné, afin de protéger efficacement et en tout temps les personnes, l'environnement, les actifs et la réputation de l'entreprise.

Conditions de Travail et Bien-Être au Travail

Les fournisseurs doivent assurer des conditions de travail équitables et décentes en plus de respecter les normes du travail et le bien-être au travail en appliquant les lois locales et nationales et en rémunérant tous les employés et leurs



fournisseurs à qui ils ont fait signer des contrats. Les fournisseurs doivent se soucier de leurs employés et respecter la dignité, la vie privée et les droits de chaque personne, y compris les minorités vulnérables.

Les employés doivent être rémunérés au moins au tarif en vigueur dans l'industrie locale ou au salaire minimum imposé par la loi du pays en question, selon le tarif le plus élevé, et bénéficier d'une protection sociale conforme aux normes en vigueur dans le pays. Si aucun salaire minimum n'est fixé par la législation nationale, les conditions de travail équitables et décentes attendues de la part des fournisseurs impliquent que les employés soient payés en fonction du niveau de rémunération attendu dans le pays, du coût de la vie, de la protection sociale et du niveau de vie local.

Les fournisseurs doivent respecter les normes minimales internationalement reconnues en matière de temps de travail, soit 48 heures normales de travail par semaine, une période de repos d'au moins 24 heures tous les sept jours et un maximum de 12 heures supplémentaires volontaires par semaine.

Liberté D'association et Absence de Représailles

Les fournisseurs doivent respecter le droit à la liberté d'association et à la négociation collective des travailleurs. Les représentants du personnel ne doivent souffrir d'aucune discrimination ni interruption du contrat de travail pour avoir exercé leurs droits en tant qu'employés, émis des griefs, participé à des activités syndicales ou signalé des activités susceptibles d'être illégales. La liberté d'association et la négociation collective dans les situations où elles sont limitées par le droit local sont toujours garanties par d'autres mécanismes définis par l'OIT (comités d'entreprise, par exemple).

Travail Forcé et Esclavage Moderne

Les fournisseurs ne peuvent faire travailler des personnes contre leur gré sous la menace de sanctions, qu'il s'agisse d'heures supplémentaires forcées, de trafic humain, d'esclavage ou d'asservissement, de servitude pour dettes, de travail forcé de prisonniers. Les fournisseurs n'ont pas le droit de conserver les documents d'identité des travailleurs étrangers au pays d'accueil.

Travail des Enfants

L'engagement de Holcim est conforme aux principes énoncés dans les normes internationales du travail sur le travail des enfants, notamment la Convention sur l'âge minimum et la Convention sur les pires formes de travail des enfants. Les fournisseurs sont tenus d'adhérer à la même norme ou à la législation locale, selon celle qui est la plus stricte. Les fournisseurs doivent prévenir toute forme de travail des enfants. L'âge minimum pour travailler est l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire, mais jamais moins de 15 ans. Les jeunes employés âgés de 15 à 18 ans ne doivent pas être exposés à du travail susceptible de nuire à leur santé physique ou mentale, à leur sécurité ou à leur moralité.

Discrimination, Harcèlement ou Comportement Abusif

Les décisions liées à l'emploi doivent être prises en fonction de critères pertinents et objectifs. Aucune distinction ne doit être établie sur la base des critères suivants, (liste non exhaustive): âge, handicap, genre, orientation sexuelle, opinion politique ou autre, origine ethnique ou

sociale, religion. Les décisions liées à l'emploi sont les suivantes (liste non exhaustive): recrutement, promotion, licenciement et délocalisation d'employés, formation et développement des compétences, santé et sécurité, ou encore toute politique liée aux conditions de travail, telles que les horaires de travail et la rémunération.

Le fournisseur ne doit pas recourir aux châtiments corporels, aux pratiques disciplinaires et à toute forme de harcèlement ou de comportement abusif, par exemple, la contrainte, l'exploitation ou la coercition physique, sexuelle ou psychologique.

Respect des Réglementations Environnementales

Les fournisseurs sont tenus de respecter et de se conformer aux lois environnementales en vigueur à tous les niveaux (local, national et international). Dans toutes leurs activités, ils doivent être couverts par les autorisations et les licences environnementales requises. Le principe de précaution est de mise sur toutes les questions environnementales.



Gestion des Impacts sur L'environnement

Les fournisseurs doivent gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement de façon systématique, notamment les questions suivantes (liste non exhaustive): climat et énergie, eau, déchets, produits chimiques, pollution atmosphérique et biodiversité. Des objectifs doivent être fixés pour réduire ces impacts. Les fournisseurs identifiés comme ayant des répercussions importantes sur l'environnement doivent prendre les mesures nécessaires et fournir la preuve de leur progression continue vers la mise en place d'un système reconnu de gestion de l'environnement.

Corruption Active et Passive

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur contre la corruption. Ils doivent avoir une politique de tolérance zéro contre toute forme de corruption, pot-de-vin, extorsion et détournement de fonds. Eux et leur chaîne d'approvisionnement élargie ne doivent, notamment, verser aucun pot-de-vin ni autre paiement incitatif (dessous-de-table, paiements dits « de facilitation », cadeaux et gestes d'hospitalité d'un montant excessif, subventions ou encore dons) dans le cadre de leurs transactions commerciales avec des clients, des fournisseurs, des représentants d'administrations publiques, et toute autre partie prenante. Les fournisseurs sont tenus d'effectuer leurs transactions en toute transparence et de les consigner avec précision dans les comptes et les archives de leur entreprise.

Lois sur la Concurrence

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des lois sur la concurrence en vigueur dans le cadre de leur contrat avec Holcim. Pour ce faire, ils doivent appliquer une politique de tolérance zéro contre toute forme d'infraction de ces règles. Les fournisseurs ne doivent pas, notamment, essayer d'introduire dans leurs contrats avec Holcim et ses fournisseurs ainsi que



toute autre partie prenante toute condition constituant une violation des lois sur la concurrence. Les fournisseurs doivent également prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de dévoiler à des tiers toute information commercialement sensible sur leur relation avec Holcim, et inversement.

Sanctions

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois en matière de sanctions commerciales applicables, y compris les contrôles à l'exportation. Les fournisseurs ne doivent pas se procurer ou acheter des produits ou des parties de ces produits, ou des services destinés à être utilisés par Holcim ou vendus par l'entreprise auprès d'une partie faisant l'objet de sanctions ou d'une partie sanctionnée. Les fournisseurs doivent effectuer toutes les vérifications et tous les contrôles diligents requis pour établir que cette partie n'est pas soumise à des sanctions.

Protection des Données

Les fournisseurs doivent utiliser correctement les données personnelles, uniquement selon les directives de Holcim, et les protéger contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou la consultation de manière accidentelle ou illégale. Ils doivent s'assurer que les données personnelles sur des personnes sont recueillies, stockées, utilisées, traitées ou transmises conformément à toutes les lois applicables en matière de confidentialité des données.

4. Conditions D'engagement

→ Le présent code de conduite s'applique à tous les fournisseurs de Holcim. Il est diffusé à tous les fournisseurs actuels et potentiels.

Tous les fournisseurs de Holcim, classés par ordre de priorité en fonction de l'impact potentiel en matière d'ESG et de santé et sécurité lié aux biens et services fournis, sont tenus de démontrer leur conformité aux normes décrites dans le présent document (dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement) en prenant part au processus de qualification des fournisseurs.





Dans le cadre de ce processus, le fournisseur doit procéder à une évaluation des risques et des performances sous la forme de contrôles préalables effectués par des tiers, d'autoévaluations, d'enquêtes ou d'audits, conformément aux normes du Groupe et selon les services des achats locaux.

Holcim transmet aux fournisseurs des lignes directrices pour les aider à mieux répondre à nos attentes, à connaître les modalités d'évaluation et à savoir ce qu'on entend par « tolérance zéro » en cas d'infractions aux exigences.

En cas de non-respect de nos exigences, un plan d'action correctif sera mis en place dans un délai précis (défini en fonction de la gravité du problème). Holcim en surveillera la progression.

Holcim peut aider les fournisseurs à développer leurs capacités et à améliorer leur performance.

Holcim peut immédiatement mettre fin à la relation avec les fournisseurs qui ne respectent pas les règles de « tolérance zéro » et/ou les fournisseurs qui violent de manière répétée et en toute connaissance de cause le présent code de conduite, et refusent de mettre en œuvre des plans d'amélioration. Au cours du processus d'appel d'offres, Holcim se réserve le droit d'exclure les fournisseurs qui ne respectent pas les lois ni les réglementations locales, nationales ou internationales ou qui ne répondent pas aux exigences attendues énumérées dans le présent document.

5. Définitions

Fournisseurs	<p>Ce terme désigne les fournisseurs de biens et de services (y compris les entrepreneurs et leurs sous-traitants qui effectuent des travaux pour Holcim et ses sociétés associées ou au nom de ceux-ci). Des dispositions plus strictes pourraient s'appliquer à certains sous-traitants, aux sociétés de transport, aux prestataires de services de sécurité (publics et privés), aux fournisseurs de matériaux d'extraction et aux fournisseurs remplissant une fonction gouvernementale. Ces dispositions sont décrites dans nos documents de gouvernance (associés à l'exposition aux risques liés aux services et produits fournis) et communiquées aux fournisseurs en conséquence. Rien dans le présent code ne remplace une disposition plus précise.</p>
Normes pour les fournisseurs (section 3 du Code)	<p>Les normes sont fondées sur les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, les Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.</p>
ESG/santé et sécurité	<p>Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance; santé et sécurité: Il s'agit des secteurs dans lesquels des normes sont établies, auxquelles les fournisseurs doivent se conformer et par rapport auxquelles ils doivent afficher leur performance. La «gouvernance» comprend également les aspects liés à la corruption passive et active, aux lois sur la concurrence, à la protection des données et au respect de la législation locale, nationale et internationale.</p>
Bien-être	<p>La mise à disposition d'installations, propres et en bon état, nécessaires au bien-être des employés, telles que des installations sanitaires, des toilettes, des salles de repos et des vestiaires ainsi qu'un endroit où manger et boire pendant les pauses. L'approvisionnement en eau potable est assuré conformément aux normes locales sur la qualité de l'eau ainsi qu'aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relatives à la qualité de l'eau potable, et est maintenu dans des lieux appropriés accessibles à tous les employés et sous-traitants, dans un endroit propre et sûr.</p>

OIT	<hr/> <p>L'Organisation internationale du Travail est une agence des Nations Unies dont le mandat est de faire progresser la justice sociale et économique en établissant des normes internationales du travail.</p> <hr/>
Fournisseurs prioritaires	<p>Holcim détermine l'impact potentiel des risques en matière d'ESG et de santé et sécurité dans la chaîne d'approvisionnement, en appliquant une méthodologie de sélection basée sur le risque pour chaque fournisseur. Cette approche en trois étapes évalue ce qui suit:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Risques en matière d'ESG ou de santé et sécurité liés aux produits ou aux services fournis.2. Exposition aux risques en lien avec la relation d'affaires (volume et dépenses).3. Niveau de risque dans le pays en question, selon l'indice du développement humain des Nations Unies et l'indice Freedom House, qui servent à estimer l'environnement de risque de l'entreprise. <hr/>
Violation des règles de tolérance zéro	<p>Les infractions aux exigences du code de conduite de Holcim qui ne sont pas tolérées (par exemple, le travail des enfants) et qui entraînent la fin immédiate de la relation d'affaires.</p> <p>Les violations aux règles de tolérance zéro n'entraînent pas la cessation immédiate des relations commerciales, mais doivent faire l'objet de plans d'action et d'évaluation continue des performances pour y remédier (par exemple, si un mauvais système de gestion de l'eau est en place).</p> <hr/>

Holcim Ltd

Grafenauweg 10

6300 Zug

Suisse

www.holcim.com

© 2021 Holcim Ltd

